

Appel à projet

Prestation de service de lavage automobile sans eau au sein du parking de stationnement du Ralliement à Angers

Objet de l'appel à projet : la SPL Alter Services souhaite proposer un service à ses usagers. Dans l'optique de dynamisme du centre-ville, Alter Services souhaite mettre en place un service de nettoyage automobile à sec dans le parc du Ralliement à Angers. Les usagers pourront ainsi faire leurs achats dans le centre-ville, tout en faisant nettoyer leurs véhicules. Le démarrage du projet est envisagé au 01/03/2019. Le candidat peut outre le parc du Ralliement, faire une proposition pour les parcs Molière, Mail ou St Laud 2 au choix.

Durée : la mise à disposition est fixée pour une durée de 3 ans moyennant une redevance d'occupation.

Redevance : la redevance est composée d'une part fixe de la valeur de 3 abonnements permanents pour redevance d'occupation des 3 places. Le montant de redevance d'une place est de 400€ TTC/ trimestre soit pour 3 places de 4 800€ TTC/Année et d'une part variable constituée d'un pourcentage appliquée aux chiffres d'affaires de l'exploitant.

Pour les parcs possibles, la redevance fixe est de :

- Molière : 210€ TTC/ trimestre et par place
- Mail : 160€ TTC/ trimestre et par place
- St Laud 2 : 275€ TTC/ trimestre et par place

Nature des espaces concernés :

- Parking du Ralliement mais possibilité d'autres emplacements sur Molière, Mail et St Laud 2

Pour le Parc du Ralliement :

- mise à disposition de 3 places de stationnement
- mise à disposition dans les heures d'ouvertures d'un espace commun avec la surveillance du parc de stationnement
- mise à disposition d'un local de stockage pour entreposer les produits d'entretien

Contraintes du site :

Les produits de nettoyage devront être non inflammables et non toxiques.

Le prestataire pourra mettre dans ce local un coffre-fort dont il aura la responsabilité.

Les fiches techniques des produits doivent être affichées dans le local ou mise à disposition de l'exploitant.

L'exploitant pourra vérifier, en présence du prestataire, les produits utilisés, notamment en cas de contrôle via la commission de sécurité du SDIS.

Pour la préservation de ses produits, le prestataire changera le barillet de la porte. Mais devra donner une clé à l'exploitant qui sera conservée sous sac scellé dans le bureau du gardien.

Des consignes de sécurités seront données par l'exploitant, elles sont obligatoires sous peine de résiliation du contrat.

Le prestataire a le droit d'installer sur ses emplacements de la communication.

Toute la communication doit être démontable. Aucune communication permanente n'est autorisée (ex : aucune peinture).

Le prestataire doit faire valider à l'exploitant avant toute installation de communication (projet transmis par mail).

Dossier à remettre par le porteur de projets :

- Attestation sur l'honneur relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article L.5212-1 et suivants du Code du travail)
- Déclarations sur l'honneur du porteur de projet candidat pour justifier : qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-5, L.8251-1 et L.5221-8, L.8231-1 et L.8241-1 et suivants du Code du travail,
- Déclaration attestant que le porteur de projet candidat n'est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du Code de commerce, n'est pas en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 et suivants dudit Code, n'est pas admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L.631-1 ou doit justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution de la présente occupation du domaine public aux fins d'exploitation commerciale
- Curriculum vitae des porteurs de projets candidats
- Lettre de motivation
- Exposé du projet : présentation du concept, mode d'exploitation, structure juridique, nombre et qualité du personnel, calendrier et horaires d'ouvertures et fermetures, projet des tarifs des prestations proposées, moyens mis en œuvre pour réaliser le projet
- Liste des produits proposés
- Modalité et financement pour une exploitation de 3 années
- Proposition pour la part variable de la redevance appliqué au chiffre d'affaire
- Proposition pour extension aux parcs référencés, date de démarrage des prestations envisagées.

Conditions d'envoi : les propositions de candidature des porteurs de projets seront transmises uniquement par voie dématérialisée via le site <http://www.achatpublic.com>

Remise des offres : lundi 17/12/18 à 12h

Critères de choix : le choix se fera sur la base des critères suivants :

- Garanties et expériences professionnelles dans la gestion de service comparable, aptitude du porteur de projet à assurer le fonctionnement de son exploitation dans la durée
- Projet global : produits de nettoyage utilisés, respect environnemental, modalité de publicités
- Calendrier d'ouverture
- Prestations proposés, cout des prestations
- Proposition de la part variable
- Garanties financières réalistes

Alter Services se réserve la possibilité d'auditionner au maximum 3 porteurs de projets. Suite à cette audition, les porteurs de projets sélectionnés pourront remettre une nouvelle proposition.

Renseignements complémentaires : des questions peuvent être posées via le site <http://www.achatpublic.com> ou jusqu'au 10/12/18 - 17h, des réponses seront apportées à l'ensemble des candidats jusqu'au 13/12/18.

Tout renseignements techniques : l.fouillet@anjouloireterritoire.fr

Tout renseignements administratifs : l.thomas@anjouloireterritoire.fr